mais combien la nature droite, sincère, amie du devoir de Bayart l'y prédestinait!

» Dès son arrivée au palais, il sut s'y faire remarquer, et il ne tarda pas à y briller au premier rang. Avec quelle distinction, avec quel amour, il exerçait sa profession! Nous le savons, nous qui avons vécu à ses côtés, qui avons appris à l'estimer, à le vénérer. Ce qui caractérise avant tout Bayart, c'est, en effet, précisément, son dévouement complet au barreau, le respect absolu à la robe qu'il portait. Sa grande valeur intellectuelle et morale aurait pu le désigner pour d'autres fonctions peut-être plus enviées... Lui n'a jamais voulu être qu'avocat, c'était là pour lui le plus beau titre qu'il pût rêver, et il n'en voulait point d'autre.

» De même, il est resté inaccessible à l'ambition politique; elle eût pu le tenter, comme et à plus juste titre que bien d'autres: la netteté, la fidélité inébranlable de ses convictions n'étaient un mystère pour personne, non plus que ses hautes relations qui, jointes à son mérite personnel, auraient pu le désigner comme chef de parti. Aux sollicitations dont il a été l'objet, Bayart répondit invariablement qu'il préférait rester avocat, se consacrer exclusivement à sa profession qu'il considérait comme la plus belle, la plus noble entre toutes et à laquelle il voulait continuer à se vouer corps et âme: nos travaux, notre camaraderie simple et affectueuse, c'était pour lui, avec les affections de la famille, le monde entier.

» Aussi, je le répète, réussit-il rapidement à prendre au palais une place considérable. Mais est-il besoin de rappeler qu'il sut, par un labeur incessant, par une activité prodigieuse, se montrer à la hauteur des exigences de cette situation? Pendant les quarante années qu'il a passées au barreau, Bayart a été mêlé à presque tous les grands procès portés devant les tribunaux de Lille et de la région: pendant ces quarante années, son talent, sa valeur exceptionnelle s'y sont affirmés avec autant de succès que d'éclat. Tous ceux, confrères, anciens ou jeunes, magistrats, clients qui l'ont connu, soit dans son cabinet, soit à la barre, ont été témoins de son ardeur au travail, de sa science profonde du droit, et de son inaltérable respect de la vérité: il était l'homme des recherches assidues, des annotations scrupuleuses, de l'étude patiente de la jurisprudence.

» Ajoutez à cela une simplicité, une modestie poussée pour ainsi dire à l'excès; car, malgré le succès qu'il avait rencontré, Bayart fut toujours un timide: en dépit de son expérience, il se défiait de lui-même et semblait craindre de n'être pas à la hauteur des causes qui lui étaient confiées; il n'y a pas bien longtemps encore, après quarante ans de pratique journalière, il se disait aussi ému qu'au début de sa carrière, lorsqu'il avait une affaire importante à plaider.

» A l'élévation du talent, Bayart joignait les qualités du cœur: ses amitiés étaient solides et durables, son dévouement absolu: il nous aimait tous, il nous accueillait avec une profonde bienveillance, heureux lorsqu'il pouvait, par ses conseils, aplanir la route aux jeunes et les aider de son expérience.

» Aussi nos confrères lui ont-ils prodigué les témoignages de leur profonde estime: dès l'année 1869, ils l'appelaient au conseil de l'ordre dont il n'a plus cessé de faire partie jusqu'à l'époque de sa retraite: à deux reprises, en 1875 et en 1883 ils lui ont confié l'honneur envié du bâtonnat. Aucune distinction ne pouvait lui être plus précieuse, car elle était la consécration officielle et manifeste de l'estime qu'il avait su mériter.

» Il aimait à rappeler les événements les plus marquants de sa vie d'avocat, et parmi ceux-ci il plaçait au premier rang l'honneur qui lui était échu de faire partie, en 1865, de la délégation chargée de représenter le barreau de Lille aux obsèques de Berryer, le grand avocat, dont, par surcroît, il partageait la foi politique.

» Mais, hélas, l'activité humaine a des bornes: après quarante ans de ce travail de chaque jour, Bayart se vit dans la triste nécessité de songer à la retraite: c'est avec un chagrin profond, qu'il ne cherchait, du reste, pas à dissimuler, qu'il dut renoncer à l'exercice de sa chère profession. Et cependant, les liens qui l'attachaient à nous étaient si puissants que ni lui, ni nous-mêmes, ne songeâmes jamais à les rompre complètement.

» Bayart n'était plus inscrit au tableau, mais il n'a jamais cessé d'être notre confrère, et ce fut la suprême joie de ses dernières années de venir prendre part aux fêtes de notre ordre, de s'entendre encore donner le nom de confrère auquel il tenait tant, de s'asseoir à nos banquets, après lesquels il ne manquait jamais de nous remercier, en termes pleins de cœur, de la marque d'amitié et de déférence bien naturelle que nous étions heureux de lui décerner. Il est, du reste, aujourd'hui encore et sera longtemps représenté au milieu de nous par son gendre, son digne successeur par le cœur et le talent qui, à l'exemple de son beau-père, ne compte parmi nous que des amis.

» Je me suis efforcé, Messieurs, de rappeler ce que fut Bayart: à l'étendue de la perte, il est facile de mesurer celle des regrets. Que sa famille, si éprouvée, reçoive ici l'assurance de notre profonde douleur. Le souvenir de Bayart vivra dans nos cœurs, nous garderons pieusement la mémoire du confrère, de l'ami que nous avons perdu.

» Adieu, Bayart, adieu! »

M. Justin Ruffelet a prononcé ensuite les paroles suivantes:

« Tel était, Messieurs, le maître aimé que nous pleurons et dont nous venons saluer en sa dernière demeure la dépouille mortelle, qu'il mettait au cœur de quiconque l'approchait de plus près et pénétrait jusque dans l'intimité de sa vie, comme un devoir plus strict, comme un besoin plus pressant de donner à sa mémoire le juste tribut d'un reconnaissant et respectueux souvenir.

» L'amitié dont il m'honora sera mon excuse, si je parais ici usurper une tâche dont bien d'autres se fussent acquittés avec une autorité et un talent auxquels je ne saurais prétendre.

» On vient de rendre un hommage mérité à cet avocat modèle qui a fait de sa profession une œuvre de travail opiniâtre et d'abnégation sans limites.

» Qui pourrait ignorer, Messieurs, qu'en Bayart, le citoyen c'est-à-dire l'homme politique et aussi l'homme privé, ne le cédait en rien à l'avocat?

» Que, possédant à un degré élevé les qualités naturelles de l'intelligence et du cœur, il mit dans toutes ses relations, il apporta en toutes choses, avec la droiture la plus complète, les scrupules de la plus exquise délicatesse?

» Que, calme dans son indépendance, fier dans sa modestie, ne se laissant ébranler ni par les promesses des uns, ni par les menaces des autres, il fut, dans toute la force du terme, le soldat du droit. Son seul souci, l'unique but de ses efforts, ce n'est pas le succès, c'est, avant tout et par dessus tout, la vérité et la justice.

» Grande et noble figure, bien au-dessus de nos modestes personnes, mais en harmonie avec nos mutuelles aspirations, la vie de Bayart, si pleine de fidélité à l'honneur, toute vibrante de patriotisme et de foi, ne se résume-t-elle pas dans ce cri qui fut la constante aspiration de son cœur: Dieu et le roi.

» Et comment s'étonner de cet attachement indéfectible, de cet espoir contre toute espérance, de cet amour plus fort que la mort même, lorsque, pénétrant les circonstances de cette vie à la fois si pleine et si modestement cachée, on découvre qu'en 1836, en la chapelle même des Tuileries, Bayart eut l'insigne honneur d'avoir pour parrain le duc de Bordeaux.

» Lorsqu'on apprend que sa mère s'offrit d'elle-même pour allaiter l'héritier de la couronne, ce qui faisait dire de la duchesse de Berry: « Quel bonheur, mon fils sucera un lait courageux! »

» Et qu'à cette mère vaillante s'il en fut, Charles X, qu'elle visitait en son exil, faisait ce royal accueil: « Madame Bayart, je vous attendais; si j'avais pu vous rencontrer, je vous aurais confié Henri, qui n'aurait pas quitté la France.

» Lorsqu'on sait enfin qu'au lendemain de nos désastres, appelé par le roi à Lucerne, Bayart le vit accueillir telles qu'il les lui présentait sa doctrine et sa foi politique.

» Que, chargé de la fondation des comités royalistes, il s'y dévoua corps et âme, consacrant ses jours et ses nuits à cette haute et difficile mission, pour ensuite décliner l'honneur de les présider et le reporter tout entier sur son vénérable et constant ami, M. Scalbert, cet autre chevalier de l'honneur et de la foi.

» La France, aux yeux de Bayart, c'est sa famille agrandie avec son long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement.

» Une sorte de solidarité lui semble relier le présent au passé et lui faire un devoir de rechercher dans la poursuite d'un même but, dans l'affirmation, toujours répétée, du même espoir et du même amour, la réalisation d'un même idéal.

» Il ne quittait pas cette pensée que, seul, le retour au vrai principe monarchique pouvait rendre et garantir à la France les conditions nécessaires de son relèvement, qu'avec la monarchie, la patrie grandirait de toute la force du principe dont la Maison de France était la représentation, de tout l'éclat des souvenirs dont elle était l'héritière.

» Et, dès lors, Bayart se devait à lui-même de vouer à l'héritier de nos rois un dévouement sans bornes, une fidélité à toute épreuve.

» Admis dans l'intimité de M. le comte de Chambord, Bayart connut toutes les stations de l'exil.

» Un moment, le mouvement royaliste qui s'accentuait en France raviva ses espérances, mais bientôt la maladie d'Henri V et tous les symptômes d'une fin prématurée lui brisèrent le cœur.

» Il eut la grande douleur et la suprême consolation d'accompagner à Goritz la royale dépouille et voulut déposer sur son cercueil le drapeau blanc brodé par Mesdames ses filles. Il ensevelissait dans ses plis les plus chères espérances: ayant la mort dans l'âme, il disait: « Il me semble que j'assiste aux funérailles de la France ».

» Ah! messieurs, n'est-ce pas une grandiose et noble chose que cette fidélité et ce désintéressement? Et tous, n'est-il pas vrai, quelles que soient nos convictions et nos espérances, nous nous inclinons devant cette tombe avec un religieux respect mêlé de reconnaissante admiration.

» Catholique convaincu et chrétien pratiquant, Bayart sut entendre sonner l'heure des déceptions sans qu'elle devînt pour lui l'heure des récriminations et des injustices.

» Il dut se résigner mais sa vie était brisée et la mort qu'il sentait venir ne fut plus pour lui qu'un nouveau sacrifice prévu et accepté avec autant de courage français que de foi chrétienne.

» Grâce à Dieu! la mort n'est pas seulement pour le chrétien un mystère de justice, elle est aussi un mystère de miséricorde et d'amour. Elle ne dépouille des espérances et des illusions d'ici-bas que pour enrichir des réalités de l'éternelle vie.

» Or, telle était l'intégrité de sa vie, telle était, au dire de son confident le plus intime, la pureté de son âme, que vous, ses enfants, vous pouvez, ce me semble, changer en joie votre douleur.

» La foi vous donne des certitudes dont l'espérance seule peut percer le voile et donner à l'amour un avant-goût de l'éternel bonheur.

» Elle vous ravit un père pour le donner à Dieu.

» Elle le ravit à la terre pour lui donner le ciel!

» Que cette espérance soit votre force et qu'il me soit permis de la déposer comme un pieux hommage sur la tombe de celui qui restera toujours mon très vénéré maître et mon meilleur ami. »

Nominations de généraux. — L'*Officiel* publie la nomination, au grade de général de brigade, de M. le colonel de Courson de la Villeneuve, commandant le 43e régiment d'infanterie, et de M. le colonel Michel, commandant le 67e d'infanterie, sous-chef de cabinet du ministère de la guerre.

Nous avons indiqué, hier, ces nominations.

Nos concitoyens se réjouiront de cet avancement prévu, accordé à deux brillants officiers, qui ont su gagner toutes leurs sympathies.

M. le général de Courson de la Villeneuve avait été nommé colonel du 43e régiment d'infanterie le 9 avril 1892, à la suite du départ du regretté général Jacquey.

Il sortait de l'ancien corps d'état-major. Il avait été nommé sous lieutenant le 1er octobre 1864, lieutenant le 5 janvier 1866, capitaine le 6 septembre 1870, commandant le 25 mai 1880 et lieutenant-colonel en 1888.

Né le 19 octobre 1843, le général de Courson est âgé de 54 ans. Nous sommes donc en droit de lui prédire la troisième étoile du divisionnaire.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il laissera à Lille les meilleurs souvenirs et aussi de profonds regrets, tant au point de vue du service qu'au point de vue de ses relations.

Pendant près de six ans qu'il a passés dans notre ville il s'était attiré l'estime et la sympathie de la société lilloise. Dans son régiment, ses officiers et ses soldats appréciaient son esprit vraiment militaire, sa sévérité toujours juste, son amour du devoir et du drapeau qu'il savait communiquer à tous, en faisant aimer jusqu'aux rigueurs inséparables de la vie militaire.

Après les larmes qu'avait fait couler le départ du général Jacquey, la tâche était lourde pour son successeur. M. de Courson n'a pas tardé à conquérir la confiance de ses hommes et il emportera leurs regrets, comme ceux de tous les Lillois qu'il a charmés par son urbanité.

M. le général Michel a passé à Lille une partie de sa carrière militaire, d'abord comme chef de bataillon au 43e et à l'état-major général du 1er corps d'armée, ensuite comme lieutenant-colonel du 43e.

M. le général Michel était colonel depuis le 26 février 1894. C'est un des plus jeunes généraux de l'armée française; il est appelé au plus brillant avenir. Ses éminentes qualités et son exquise amabilité ont laissé de vifs souvenirs partout où il a passé.

Une série d'incendies criminels

A WATTRELOS

Quatre meules brûlées à la « Ferme de la Mairie ». — Une grange incendiée au hameau de Ste-Marguerite. — Une ferme en feu rue de Leers.

Mardi soir, vers 10 heures, les pompiers de Roubaix partaient avec leur matériel dans la direction de la gare du Pile où se distinguaient dans le ciel deux immenses lueurs.

Arrivés à la limite de Roubaix, s'apercevant que ces incendies étaient en dehors de la ville, à une grande distance, ils rentrèrent à leur hôtel.

Deux de nos collaborateurs se mirent alors en campagne et se dirigèrent vers Wattrelos, où étaient signalés deux incendies.

Quatre meules brûlées à la « Ferme de la Mairie »

En plein centre de la ville de Wattrelos, à trois cents pas de la place, flambaient quatre meules de paille battue appartenant à M. Glorieux-Glorieux, à la « Ferme de la Mairie ». L'alarme avait été donnée par le douanier Dujardin, de service au poste de Saint-Liévin.

Le vent ne soufflant pas dans la direction des meules et des maisons voisines, on s'est contenté de laisser brûler la paille. D'ailleurs, les pompiers étaient occupés ailleurs, comme nous allons le dire.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à 1,500 francs environ.

Une grange incendiée au hameau de Sainte-Marguerite

Au même moment, dans la direction de Leers, au hameau de Sainte-Marguerite, brûlait une grange, appartenant à Mme veuve Leplat-Crépel.

Ici le feu s'était déclaré vers neuf heures et demie et, en un clin d'œil, la grange, qui mesure vingt mètres de long sur cinq de large, ne formait plus qu'un brasier. Le tocsin amena bientôt sur les lieux du sinistre une foule nombreuse qui, avec l'aide des sapeurs-pompiers de l'usine Leclercq-Dupire, s'employa avec zèle à combattre les progrès de l'incendie. L'alarme avait été donnée par des douaniers qui aperçurent les premières flammes sortir de la grange du côté d'un petit sentier qui longe la ferme.

Les étables étant attenantes à la grange en feu, on jugea prudent de les évacuer, ce qui ne se fit pas sans peine. Le bâtiment une fois coupé en deçà des étables, la part du feu fut bientôt faite, et, grâce à l'eau d'une mare voisine qui alimenta la pompe, on put noyer le foyer de l'incendie. Les dégâts, consistant dans la grange remplie de paille et d'hivernage et en une étable, sont évalués à 15,000 fr. environ. Il y a assurance.

Vers onze heures et demie le feu était éteint, bien qu'une épaisse fumée s'échappât encore des décombres.

Nos collaborateurs s'en revinrent alors, croyant en avoir fini et espérant gagner Roubaix tout d'une traite, quand tout-à-coup, à 300 mètres devant eux, ils aperçurent

Une ferme en feu rue de Leers

Tout le monde était endormi profondément; personne pour donner l'éveil. Les reporters du *Journal de Roubaix* se mirent alors en devoir de frapper aux portes et aux fenêtres de la ferme et de réveiller tout le voisinage.

Avec l'aide du fermier, M. Dubrulle, et de deux douaniers, MM. Duret et Malfait, ils organisèrent les premiers secours. C'était un hangar rempli de paille qui brûlait et qui, étant attenant à la grange, menaçait toute la ferme.

Les bestiaux furent déliés et lâchés dans une pâture et quelques hommes courageux étant accourus du voisinage, on se mit en devoir de préserver la grange en jetant des seaux d'eau sur les parties de la charpente déjà embrasées.

D'un autre côté, on jeta à terre, au moyen de longues perches, tout ce qui, dans le hangar, pouvait communiquer le feu au reste de l'habitation.

Bientôt les autorités, qui ont passé une nuit blanche, puisqu'elles se sont rendues à tous ces incendies, arrivèrent sur les lieux du sinistre. M. Pollet, maire de Wattrelos, M. Jacquemond, adjoint, le commissaire de police, M. Bossart, la police et la gendarmerie vinrent en aide à tout ce monde de travailleurs et l'on parvint à faire la part du feu. Il y a assurance.

La foule était nombreuse qui assistait à tous ces incendies; elle commentait avec inquiétude leur simultanéité et disait hautement qu'il y avait en tout cela de la malveillance.

C'est, d'ailleurs, l'avis de la gendarmerie et de la police.

A ROUBAIX

Un incendie de paillassons de briquetiers

Vers une heure du matin, une meule de paillassons de briquetiers, située sur un terrain vague à l'extrémité de la rue Daubenton, a été complètement consumée par les flammes. L'alarme n'a pas été donnée en ville et nos collaborateurs qui ont aperçu cet incendie en revenant de Wattrelos étaient seuls sur les lieux du sinistre.

Nul doute que ce quatrième incendie est l'œuvre d'une main criminelle.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 28 décembre 1897.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Vieille histoire. — Le 7 décembre, vers six heures et demie du soir, l'agent Meirhaeghe, de service à la gare de Roubaix, voyait dans la salle des pas perdus, un jeune rôdeur de 17 ans, Edmond Vantighem, bobineur, dont la présence lui parut louche. Il voulut le faire sortir: Notre homme obéit, mais une fois dehors, il se mit à traiter l'agent de voleur, de fainéant, vaurien, etc., après quoi il prit aussitôt la fuite, et le brave agent de ville ne put le rattraper.

Samedi dernier, le jour de Noël, dans la soirée, l'agent Meirhaeghe aperçut à nouveau Vantighem à la gare; il l'arrêta et le conduisit au poste. Chemin faisant, Vantighem se rebella: rue St-Vincent-de-Paul, il fit tant des pieds et des mains qu'il parvint à s'échapper, mais on le rattrapa, et cette fois pour de bon, rue de la Lys.

Le Tribunal inflige à Edmond Vantighem une peine de vingt jours de prison.

Deux déchargeurs de bateaux se battaient vendredi après-midi, vers trois heures et demie, boulevard Gambetta, à Tourcoing. Le garde Desbaudringhien voulut mettre la paix, mais il reçut les injures de l'un des combattants qui était ivre. Cet individu, peu respectueux de l'autorité, se nomme Louis Hauno, âgé de 33 ans; il attrape 20 jours de prison et 5 francs d'amende.

Concerts & Spectacles

Wasquehal. — *La séance de Noël de 1897 au patronage.* — Dimanche dernier a eu lieu, au patronage Saint-Joseph à Wasquehal, la séance annuelle de Noël. Disons de suite que le succès de cette soirée a été absolument complet. La vaste salle des fêtes de cet établissement était littéralement pleine d'une assistance des mieux composées qui avait voulu donner un témoignage de sympathie à cette œuvre du patronage si digne d'intérêt et si recommandable à la fois.

La première partie comprenait une interprétation par les enfants du patronage du « Mystère de Noël »; Les bergers à la crèche; un dialogue; un tableau vivant représentant les bergers adorant l'Enfant Jésus à Bethléem et l'audition du chant d'un vieux Noël. Ces diverses scènes bibliques fort bien reproduites ont été l'objet de la plus grande admiration. La crèche surtout, dressée avec goût pour cette circonstance, était d'un coup d'œil des plus gracieux. Cette première partie de la séance a eu un grand succès, dont une bonne partie revient certainement aux prêtres dévoués de la paroisse qui l'ont organisée.

La seconde partie, toute récréative, comprenait une pièce comique en trois actes intitulée « Un Quiproquo », charmante comédie qui a été l'occasion d'un véritable triomphe pour les acteurs. A maintes reprises, le public enthousiasmé leur a fait ovation et ce n'était que justice.

Entre chaque acte, la fanfare de Wasquehal a exécuté différents allégros du plus bel effet. Une chanson intitulée « La chanson du patronage » a obtenu aussi un grand succès.

La pianiste s'est acquittée de son rôle avec le talent qu'on lui connaît.

Avant le départ des assistants, M. le curé a remercié les artistes ainsi que la fanfare qui ont prêté si bien leur concours, ils les a félicités de mettre ainsi leur talent à la disposition des belles et bonnes causes. Il a également remercié les spectateurs qui venaient de donner, par leur présence, un précieux témoignage de sympathie à cette belle œuvre si nécessaire du patronage.

Chacun aura certainement emporté de cette séance la plus agréable impression.

GRAND THÉATRE-HIPPODROME

Jeudi 3 décembre 1897. — Spectacle extraordinaire; **MANON**, opéra en 5 actes et 6 tableaux, de J. Massenet. Principaux interprètes: Mlle Myrial et MM. P. Gautier, Dons et Maréchal. — Au 3e acte, Menuet. — Orchestre sous la direction de M. de la Fuente.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France 44078d

St RAPHAËL QUINQUINA

Un verre avant ou après le repas, c'est un brevet de longue vie.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du mardi 28 décembre 1897

Présidence de M. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Sont présents: MM. Hassebroucq, maire; Diéval, Sénélar, Masure et Leconte, adjoints; Ducoulombier, Em. Destombes, R. Théry, Glorieux, Honoré-Colson, H. Lordan, Leveugle, Flament, Salembien, Delvoye, Cocheteux, Barbarie, Masurel-Leclercq, E. Farvacque, Muller, Coppin, Cordier, Tack, Dron.

Excusés: MM. Henri Dumortier, Leplat.

La mort de M. Demouvaux

En ouvrant la séance, M. le Maire rend un hommage à la mémoire de M. Demouvaux et exprime le regret que cause à l'assemblée communale la mort de ce collègue dévoué.

Les paroles de M. le Maire reçoivent l'approbation de tous les conseillers.

Procès verbal

La lecture du procès-verbal de la séance précédente ne soulève aucune observation.

Les répartiteurs

M. le Maire annonce que MM. Dervaux-Welzel, Ducoulombier et Ch. Leplat, qui avaient manifesté l'intention de se retirer, ont consenti à conserver leur mandat de répartiteurs.

Il est procédé au vote pour la désignation des candidats répartiteurs titulaires ou suppléants, résidants ou non résidants.

Sont désignés:

Titulaires résidants: MM. Aug. Ducoulombier, Sénélar, Leplat, Couque, Théry, H. Vienne.

Titulaires non résidants: MM. Pierre Delesalle, à Wasquehal; Pierre Crépel, à Mouvaux; Leroux-Hellin, à Roncq; F. Lecoutre, à Marcq.

Suppléants résidants: MM. Dervaux-Welzel, Diéval, Ad. Vanaverbeck, P. Montagne, J. L. Jubaru, L. Grau.

Suppléants non résidants: MM. Bataille, de Mouvaux; Masure Cau, de Neuville; H. Dalcourt, de Bondues, et Jules Dessauvages, de Roncq.

Chemins vicinaux

Le Conseil arrête le budget des chemins vicinaux pour l'exercice de 1898, à la somme de 46.000 fr.

Sapeurs-Pompiers

Le soin d'étudier la question de réorganisation du corps des sapeurs-pompiers, dont les engagements vont prendre fin le 1er avril prochain, sera confié à une commission de sept membres.

La nomination des membres de cette commission se fera dans une prochaine séance.

Rue du Hallot

Le Conseil vote un crédit supplémentaire pour l'acquisition de terrains côtés à la voie publique pour la mise à l'alignement de la rue du Hallot.

Service de l'octroi. — Fourniture de chaussures

Le cahier des charges relatif à la fourniture de chaussures aux préposés d'octroi est adopté dans ses clauses et conditions.

Fourneaux économiques

Ainsi que nous l'avons dit, le comité des fourneaux économiques s'est réuni lundi et a décidé la réouverture jusqu'à la bonne saison. A cet effet le Conseil vote un crédit de 3,000 francs qui sera versée au trésorier du comité.

Eglise Ste Anne

Lecture est donnée de la pétition, dont nous avons donné le texte, des habitants du quartier du Brun-Pain, en faveur de l'ouverture de l'église Ste-Anne.

Les commissions de la voirie et des finances ont examiné la question et un rapport sera déposé à une prochaine séance.

Budget des hospices

M. Flament, rapporteur de la commission des hospices, propose de donner un avis favorable aux propositions budgétaires de la commission des hospices pour 1898. Les dépenses sont prévues pour 313.976 fr. 65 nécessitant une subvention de la ville de 239,762 fr.70, soit 17,195 55 d'augmentation.

La nouvelle école de dessin

Au nom des commissions réunies des finances et des grands travaux, M. Muller présente un rapport très étendu sur le projet de construction des écoles académiques de dessin, de peinture et d'architecture sur l'emplacement de la propriété de la famille Wattinne acquise par la ville et située rue de Gand.

M. le rapporteur cite d'abord la description de l'immeuble projeté telle qu'elle est faite par l'architecte de la ville. Nous citons:

« Le projet que nous proposons est étudié sur un terrain sis rue de Gand, de forme rectangulaire, ayant 78 mètres 55 de profondeur sur 24 mètres de largeur (moyennes).

Les bâtiments se composent: en façade sur rue d'un bâtiment principal avec annexes dans lesquelles sont installés à droite le concierge, à gauche la salle de Commission, au centre une galerie d'entrée. A la suite et au milieu est un vestibule donnant accès à droite au cours d'histoire de l'Art et à gauche à la Bibliothèque. Ce même vestibule conduit également au bâtiment des classes, occupant le reste de la longueur du terrain. En avant est la grande cage de l'escalier desservant tous les étages; au fond est un petit escalier de secours et dans la galerie vitrée à droite un ascenseur ou monte-charge.

» Le bâtiment sur rue comporte deux étages, un rez-de-chaussée de 6 mètres 60 de hauteur, et un premier étage de 10 mètres environ dans lequel se trouve la salle d'Exposition des Tableaux éclairée par un plafond vitré, et de petites salles annexes pour cours de jeunes filles et dépôt divers éclairées sur rue.

» Le logement du concierge compris dans la hauteur de 6 mètres 60 aura un rez-de-chaussée et un entresol.

» Le bâtiment des classes, à la suite du grand bâtiment sur rue, comporte trois étages largement éclairés sur une cour de 54 mètres 60 sur 7 mètres 50: un rez-de-chaussée de 6 m. 25, un premier étage de 4 mètres 75, un deuxième étage de 6 mètres 50. A droite de ce bâtiment est une galerie vitrée, accolée au mur de l'école primaire, destinée à recevoir les travaux récompensés des élèves et de dépôt des modèles, desservie par le monte-charge placé au centre de cette galerie. »

Viennent ensuite des détails techniques sur les diverses constructions qui couvriraient 1.099 mètres carrés et nécessiteraient une dépense de 375,074 fr. 21, non compris le mobilier ni les appareils de chauffage. On pourrait cependant réaliser quelques demandes par le remplacement des solives en fer et des planchers en chêne par des solives et des planchers en sapin, etc., ce qui ramènerait la dépense à 341,349 fr. 21, y compris 10 0/0 pour imprévus.

Après avoir comparé l'emplacement actuel occupé par notre Académie de dessin et celui qu'on lui réserve, et rendu hommage au projet nouveau, M. le rapporteur n'est pas sans s'effrayer de l'importance de la dépense. Il dit cependant que la commission a été d'avis de s'en tenir à la dépense de 375,000 fr., parce que « pour une œuvre destinée à durer, certaines économies n'étaient pas permises et qu'il était préférable de faire grand du premier coup et de prévoir l'avenir. »

En résumé, M. Muller conclut en proposant de prendre la délibération suivante:

« Le Conseil municipal, ouï le rapport qui précède,

» Vu les plans, devis et cahiers de charges dressés par M. Leroux, architecte, pour la construction de nouvelles écoles académiques,

» Décide la construction, sur le terrain de la rue de Gand acquis par la ville à cet effet, d'Ecoles académiques de dessin et d'architecture.

» Approuve lesdits plans, devis et cahiers de charges, avec cette réserve toutefois que le bâtiment de façade sera reculé de deux mètres en arrière de l'alignement de la rue et que l'économie des plans sera remaniée en conséquence;

» Dit que la dépense évaluée à 375,074 fr. 21 sera couverte au moyen d'un emprunt dont la réalisation et les conditions seront fixées ultérieurement. «

M. le Maire, après la lecture du rapport de M. Muller, communique la correspondance qu'il a échangée, à propos des écoles académiques, avec M. Marius Vachon, qui avait, dans son rapport sur les écoles d'Art industriel en France, formulé certaines critiques.

La lettre de M. le Maire est très longue et il nous est impossible de l'analyser à une simple et rapide lecture.

M. le Maire ajoute qu'il n'est pas opposé à l'adoption du rapport.

M. Glorieux rappelle qu'il avait proposé d'affecter le terrain de la rue de Gand au Tribunal de Commerce et à la Justice de Paix, les écoles académiques devant trouver facilement un emplacement dans le quartier de la Malcense.

Il rappelle également qu'il a déposé en mai 1896 un autre vœu tendant à exécuter à bref délai les travaux dont les projets étaient arrêtés. Il fait remarquer que ce vœu, bien qu'ayant été pris en considération, n'avait pas eu un commencement d'exécution.

Revenant au projet de l'école de dessin, il estime que la dépense est considérable et que le terrain se prête peu à cette construction.

M. Glorieux est donc d'avis d'acheter du terrain au quartier de la Malcense pour les Ecoles académiques et d'affecter le terrain de la rue de Gand à l'édification du Tribunal de Commerce.

M. le Maire répond d'une façon générale aux observations de M. Glorieux. Il semblerait, à l'entendre, dit M. le Maire, que nous n'aurions rien fait. Le Conseil municipal se calomnierait lui-même s'il acceptait une pareille appréciation. Il a voté l'aménagement de l'hôtel-de-ville, créé deux écoles nouvelles, étudié un projet de boulevard qui est bien près d'aboutir, décidé l'ouverture d'un nouveau cimetière. Nous avons fait ce que nous pu, ajoute M. le Maire, mais le moyen d'avancer c'est de ne pas défaire le lendemain ce qui a été fait la veille, comme le veut M. Glorieux, qui a d'ailleurs approuvé les plans.

M. Glorieux. — J'ai en effet voté les plans, mais si aujourd'hui on peut faire la même école sur un autre terrain pour 200,000 fr., ce serait folie de dépenser 375,000 fr., qu'on étudie au moins ce que je propose.

M. Masure. — M. Glorieux a fait deux critiques: d'abord le choix du terrain au point de vue de la lumière. Or ce terrain donnera la lumière la meilleure pour les écoles académiques, celle venant du Nord. Donc de ce côté toute tranquillité: les classes de dessin et de peinture auront un éclairage très approprié. M. Glorieux a critiqué ensuite la dépense: je dois vous faire remarquer qu'il n'y a aucun luxe; on a voulu faire solide avant tout, c'est ce qui a nécessité cette dépense de 375,000 francs.

M. Glorieux répond qu'on trouverait un terrain aussi bien approprié à la Malcense avec une dépense de 200,000 francs.

M. Muller rappelle que le 9 octobre 1894, le Conseil municipal avait décidé l'acquisition d'un terrain rue de Gand pour la construction d'écoles académiques. Pourquoi revenir sur cette décision? M. Glorieux propose de défaire ce qui a été fait, ce n'est pas le moyen d'avancer. Et d'ailleurs ce prix de 200,000 francs opposé au devis de 375,000 n'est basé sur aucune preuve. Or, en admettant même le choix d'un terrain à la Malcense, rien ne prouve que les constructions ne coûteraient pas aussi cher que pour la rue de Gand.

M. Dron fait remarquer que les plans soumis aujourd'hui ont été dressés par des hommes compétents: pourquoi s'y opposer?

M. Barbarie pose des réserves.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à une grande majorité.

M. Dron demande qu'on fasse le plus tôt possible les démarches nécessaires pour contracter un emprunt.

Le budget primitif communal pour 1898

M. Raymond Théry, rapporteur de la commission des finances, présente une étude très substantielle et très documentée du budget primitif pour 1898. Il serait trop long de reproduire en entier toutes les observations relevées par M. le Rapporteur à un grand nombre de chapitres, nous devons cependant signaler quelques observations qui ont leur importance. Nous transcrivons ce passage du rapport de M. Théry:

Dans son rapport sur le budget primitif communal pour 1898, dont vous avez tous pris connaissance, M. le Maire nous dit qu'il a eu une certaine difficulté à établir l'équilibre du budget et il nous en donne les principales raisons.

Nous devons, en effet, reconnaître que pour équilibrer le budget pour 1898, les évaluations en recettes ont été en général supérieures à celles des années précédentes: il a fallu laisser une marge moins grande qu'antérieurement entre les prévisions budgétaires pour 1898 et les renseignements obtenus au cours des derniers exercices.

Il en résulte qu'à l'avenir nous ne pourrons plus compter sur les grosses plus-values qui constituaient un important appoint et permettaient d'entreprendre bien des travaux utiles.

Il a été nécessaire non seulement de tirer ainsi pour les recettes, la quintessence des chiffres, mais encore de reporter au budget supplémentaire de 1898 bien des dépenses pour travaux votés par le Conseil dont l'exécution est prochaine.

Si cette façon d'opérer peut être actuellement employée sans inconvénient, nous dit M. le Maire dans son rapport, c'est qu'on peut compter sur la majoration de nos principales recettes de l'année courante, comparativement aux prévisions du budget de 1897 sur plusieurs de nos recettes et en particulier sur l'octroi.

Dans ces conditions, une grande prudence s'impose, car s'il est vrai que de bons administrateurs doivent être prévoyants, il ne faut pas trop sacrifier au présent si l'on veut assurer l'avenir.

M. le rapporteur énumère ensuite les différents chapitres des recettes et des dépenses, donnant des explications quand il y a augmentation ou diminution de crédit. Les recettes ne soulèvent aucune objection. En dépenses, certains articles sont réservés pour être discutés ensuite; tels article 4, traitement du receveur municipal; article 54, dépenses d'exploitation de l'usine à gaz; article 64, cimetière.

M. Barbarie déclare ne pas voter la section 6, cultes, qui est portée pour 2685 fr.

Sur l'article 4 réservé, M. Barbarie demande s'il y a une loi obligeant à confier au receveur municipal les recettes de l'hospice.

M. le Maire répond qu'il y a avantage, à cause de l'accumulation des traitements à agir ainsi.

M. Barbarie. — Mais il n'y a rien qui vous oblige au cumul. Pour les sommes versées à titre de receveur des hospices, on aurait un bon comptable.

M. Dron. — Oui, mais nous n'aurions pas un homme au courant des règlements administratifs et c'est précieux pour l'administration des hospices.

Sur l'article 54, usine à gaz, M. Salembien demande une augmentation pour les deux receveurs.

M. le Maire reconnaît que le service est très chargé et parfaitement rempli, mais la commission n'a pas cru pouvoir les augmenter de plus de 100 francs.

M. Sénélar fait remarquer que ces receveurs sont également payés pour d'autres recettes.

M. Barbarie s'élève contre les 15,000 fr. prévus pour les gros consommateurs de gaz.

On lui fait remarquer que c'est une simple évaluation faite en vue de conserver des gros consommateurs.

Sur l'article 64, cimetière, M. Cocheteux demande une augmentation de traitement pour le fossoyeur du cimetière du Blanc-Seau. Il dépose en outre un vœu tendant à la construction d'un abri.

En résumé le budget s'établit ainsi:

Recettes 3.928.396 fr. 30, dépenses 3.924.648 fr. 35, excédent 3.747 fr. 95.

M. Barbarie s'étonne qu'au chapitre des recettes on ne prévoie pas les droits de voirie pour les chapelles et reposoirs.

Plusieurs voix: Déposez un vœu.

Le budget arrêté comme ci-dessus est voté à la presque unanimité.

Vœux

M. Dron demande: 1° qu'un Mont-de-Piété soit établi à Tourcoing; 2° qu'un kiosque soit établi sur le terre-plein de l'Hôtel-de-Ville.

La séance est levée à 11 heures 45.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Pas de fossoyeurs

Roubaix, le 28 décembre 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Un fait regrettable s'est passé mardi après-midi, au cimetière, à l'occasion d'un enterrement.

Un service funèbre avait eu lieu à l'église Saint-Jean-Baptiste, et le cortège arrivé au cimetière, on fut fort étonné, au moment de procéder à l'inhumation, de ne pas trouver les fossoyeurs.

On attendit pendant vingt minutes, au bout desquelles le prêtre, qui accompagnait le corps, fut forcé d'envoyer un des porteurs informer M. le conservateur du cimetière de l'absence des fossoyeurs.

Cet incident a produit naturellement une pénible impression parmi les personnes présentes.

Agréez, etc. X...

LA RUCHE ROUBAISIENNE

Société Anonyme d'habitations à bon marché

placée sous le contrôle du Ministre du commerce

Capital-actions: 75,000 f. Capital-obligations: 250,000 f.

ÉMISSION PUBLIQUE

de **2,500** obligations nouvelles de **100** fr., remboursables en 20 ans, rapportant 3 0/0 net d'impôt, payable le 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

L'admission à la cote de la Bourse de Lille sera demandée

Ces obligations sont garanties par les immeubles appartenant à la Société et s'élevant actuellement à 650,000 fr., comprenant dans leur ensemble 96 maisons et 30,000 mètres de terrain.

On souscrit immédiatement et sans frais en versant 25 fr. par titre:

Au siège de la Société, 68, rue du Collège; à la Banque Régionale du Nord, 16, rue du Pays; au Comptoir d'Escompte du Nord, 24, rue Saint-Georges; au Crédit du Nord, 26, rue du Pays;

Chez MM. Devilder et Cie, 30, rue du Curé; et chez MM. Verley-Decroix et Cie, 8, rue du Curoir.

Le deuxième versement de 75 fr. aura lieu avec faculté d'anticipation le 31 mars 1898, contre remise du titre définitif 000000

NORD

Cambrai. — *Nécrologie.* — M. l'abbé Gillet, aumônier du pensionnat Saint-Bernard, à Cambrai, est mort.

M. Jean-Baptiste Gillet est né à Saint-Léger, le 19 août 1847.

Il fut ordonné prêtre le 16 avril 1873 et nommé professeur à Roubaix.

Il fut successivement vicaire à Tourcoing (Notre-Dame), le 5 mars 1880; chapelain de Vicoigne, le 30 novembre 1881; curé de Walincourt, le 26 janvier 1884, et aumônier des Bernardines à Cambrai, le 18 mars 1887.

M. l'abbé Gillet laisse d'unanimes et très légitimes regrets.

Ses funérailles auront lieu mercredi, à onze heures, à la métropole.

PAS-DE-CALAIS

Entre socialistes. — Une réunion mouvementée à Calais. — Une réunion contradictoire entre socialistes a eu lieu, ou plutôt n'a pu avoir lieu à Calais, à cause du « boucan » organisé par les amis de M. Salembier, maire de Calais.

On sait que ce dernier et la majorité des socialistes ses amis se sont constitués en « Parti ouvrier calaisien » avec pour organe, *Le Petit Calaisien*; Delcluze et ses fidèles se sont raccrochés au *Réveil du Nord*. Le parti collectiviste officiel fait les plus grands efforts pour reconquérir Calais; de là l'organisation de la réunion de samedi.

Les orateurs désignés étaient le citoyen Delcluze, le chef citoyen Zévaès, les citoyens Courageux, Nédoncelle et Clovis et l'ex-colonel Sever, mais aucun d'eux n'a pu parler, sauf Zévaès qui essaya jusqu'à onze heures de se faire entendre. La salle étant, en grande majorité, favorable à Salembier, ce dernier a été acclamé président, mais, à cause du vacarme, il n'a pas été possible d'élire les assesseurs. Le colonel Sever, ayant fait un mouvement, fut conspué et ne put parler.

A onze heures vingt, personne ne pouvant plus se faire entendre, le citoyen Salembier lève la séance, et le jeune Zévaès lance à l'auditoire, paraît-il, le mot de « Singe. »

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 28 décembre. — Edouard Foulon, rue de l'Ommelet. — Gabrielle Clercx, rue Jacquard, 20. — Adrienne Lefebvre, rue de Lannoy. — Germaine Glorieux, rue des Recollets, cour Pollet, 1. — Albert Cattoire, rue Meyerbeer, cour Mullier. — Yvonne Quennesson, rue Chapelle-Carette, 45. — René Castelain, rue Voltaire, 103. — Emile Ris, rue d'Espagne, cour Versavel. — Alice Haulot, rue de Lannoy, 189.

Déclarations de décès. — Adeline Pilou, 25 ans, ménagère, rue Archimède, 140. — Marie Vancampen, 4 mois, rue de Mouvaux, 71, cour Dubeaurepaire. — Louis Haux, 76 ans, Hospice-Civil.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 24 décembre. — Charles Malton, au Hallot. — Hélène Delobelle, rue Cronstadt. — Noël Franchomme, rue Fin-de-la-Guerre. — Jean Dhalluin, rue Chevreul. — Germaine Saelens, rue Cuvier. — Ernest Dumortier, rue Beau-Laurier.

Déclaration de décès. — Marie Corselis, 13 ans, rue d'Amiens.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 23 décembre. — Victor Ophuus, rue Saint-Paul. — Madeleine Douterluigne, rue Frasez. — Déclarations de décès. — François Emar, 78 ans, rue de la Montagne. — Camille Lemahieu, 68 ans, rue des Ecoles.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELMAERE COCHETEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Flore-Eugénie-Henriette Joséphe COCHETEUX, veuve de Monsieur Louis DELMAERE, *décédée à Roubaix, le 26 décembre 1897*, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 29 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 30 dudit mois, à dix heures un quart, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, cité Delmaere, rue de l'Ermitage, 1 bis.

Les amis et connaissances de la famille WACKENS-CASTELAIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elise CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1897, *dans sa 28e année*, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 30 courant, à 9 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 31 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 31, à 4 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Flandre, 59, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille DELATTRE-THERRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Esther THERRY, épouse de Monsieur Léon DELATTRE, décédée à Mons-en-Barœul, le *29 décembre 1897, dans sa 39e année*, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 10 heures, en l'église de Mons-en-Barœul. 44080

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Croix, le jeudi 30 décembre 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Cyrille FERLIÉ, née Rose-Anne-Julie LECOMTE, décédée à Croix, le 4 décembre 1897, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 30 décembre 1897, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Alphonsine SIX, veuve de Monsieur Jean-Baptiste VANDAMME, décédée à Roubaix, le 17 novembre 1897, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. - Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

En Vente

A LA LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »

71 — GRANDE-RUE — 71

ANNUAIRES DE 1898 — AGENDAS DE BUREAUX

BELGIQUE

Bruxelles. — *Les vols de bijoux chez la comtesse de Flandre.* — L'affaire des vols chez la comtesse de Flandre, qu'on croyait classée, est reprise à nouveau. *Klokke Roeland*, un journal flamand de Ninove, dit savoir de source autorisée qu'un juge d'instruction de Bruxelles a fait citer une personne d'Anvers, qui a, sous la foi du serment, fait des déclarations très graves. On est, paraît-il, sur une piste sérieuse.

Moorslede. — *La mort d'un centenaire.* — La commune de Moorslede (Flandre occidentale) se préparait à fêter le 2 janvier prochain, le centenaire de M. Martin Verbeke, tailleur, né dans le village.

Il y a quatre semaines, le vieillard devint subitement indisposé et dut être administré. Mais ces jours derniers il était complètement rétabli.

Dimanche, on était occupé à afficher le programme des festivités du centenaire, lorsque M. Verbeke fut frappé d'une attaque d'apoplexie à laquelle il succomba une heure après.

Le même fait s'est produit l'année passée à Warneton et tout dernièrement encore à Saint-Sauveur, près de Renaix, où une femme centenaire mourut quelques jours avant la célébration de son centenaire.

Mons. — *Deux hommes ensevelis sous un éboulement.* — Un affreux accident est arrivé lundi soir à l'usine de phosphate de MM. Hardenpont, Maigret et Cie, à St-Symphorien. Deux ouvriers ont été ensevelis sous un éboulement en travaillant à des travaux de terrassement.

L'un d'eux, le nommé Adrien Bachy, de Spiennes, marié et père de famille, eut la jambe droite cassée et plusieurs blessures qui lui firent perdre du sang en abondance.

Il est mort pendant qu'on lui faisait l'amputation.

L'autre victime est un célibataire nommé Edmond Bousiau. Il a reçu de graves contusions. Son état est désespéré.

— *Une nouvelle réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal se réunira d'urgence aujourd'hui mercredi 29 courant, à cinq heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, afin de délibérer sur l'approbation des plans, devis et cahier des charges pour la reconstruction du pavé du Risquons-Tout.

LA REVUE LOCALE DE L'ANNÉE 1897

Cantons de Roubaix et de Lannoy

Janvier. — 5. Un charretier est victime d'un grave accident au boulevard de Beaurepaire. — 6. Découverte d'un pendu rue de Naples. Trois incendies éclatent, l'un à Sailly-lez-Lannoy, les autres à Néchin; ils sont attribués à la malveillance. Wattrelos: M. Pollet, maire, donne sa démission. — 7. Un vol avec effraction est commis au presbytère St-Jean-Baptiste: les cambrioleurs emportent du linge et une somme de 400 francs. Croix: l'indemnité allouée au vicaire par la commune est supprimée. — 11. Une femme est trouvée morte dans la rue des Fossés. Découverte d'un noyé au quai de Leers. — 12. Un vol audacieux de bijoux est commis place de la Fosse-aux-Chênes. Wattrelos: M. Pollet est réélu maire.

13. Au sujet de la mort mystérieuse de la rue des Fossés, l'hypothèse d'un crime est écartée. — 16. Au cours d'une rixe sanglante qui a lieu au quartier du « Laboureur », le couteau joue son rôle et fait deux blessés. — Un chiffonnier, Joseph Devlot, est trouvé pendu près de son lit, rue de la Balance. — 18. Les funérailles de M. Buisine, fondateur et président de l'œuvre de la Bouchée de pain et du Refuge de nuit, sont célébrées au milieu d'une nombreuse assistance. — Dans l'après-midi du même jour des scènes scandaleuses se produisent au cours de l'enterrement civil d'un suicidé. — 22. Un incendie se déclare rue d'Avelghem, chez M. Henri Lezy.

23. Hem: Deux tentatives criminelles d'incendie se produisent à Hem, au hameau des Trois-Baudets. — 24. Une tentative d'assassinat est commise, rue du Pile, par un mari qui tire deux coups de revolver sur sa femme. Un vol audacieux de bijoux est commis, boulevard de Strasbourg, en l'absence des habitants de la maison. — 26. *Trois incendies simultanés*, attribués à la malveillance, éclatent dans des fermes, à Mouscron et à Wattrelos. — 27 Découverte d'un pendu, rue Rollin. — 29. Un incendie se déclare dans une dépendance de l'établissement de M. Auguste Lepoutre, rue des Lignes. — 30. Wattrelos: Un expulsé dangereux est arrêté au Touquet.

Tourcoing et ses cantons et Menin

Janvier. — 3. — M. Haquette, fermier, et son domestique sont mordus par un chien enragé: ils suivent le traitement de l'Institut Pasteur. On fait abattre les chiens du voisinage.

4. — On retire du canal, au Blanc-Seau, le corps d'un noyé qui a séjourné longtemps dans l'eau: il est reconnu le lendemain pour être le nommé César Glorieux, de Roubaix. — Dramatique suicide, à Halluin, du douanier Leteneur, âgé de 26 ans, né à Brunemont: il s'était placé sur la voie du chemin de fer près de la Tuillerie de Pottelberg et il a été horriblement broyé par le premier train du matin.

5. — On trouve, le matin, près de la bifurcation de la ligne d'Halluin le cadavre affreusement mutilé d'un ouvrier originaire de Leuze.

8. — Mort à l'Hôtel-Dieu de Tourcoing, où elle était attachée depuis 29 ans, de Mme Marie-Joséphine Sagehomme, en religion sœur Félicité.

10. — M. Vincent, maire de Mouvaux, est informé par le Conseil de fabrique que l'école communale de filles sera transformée en école libre dans les délais réglementaires.

16. — Incendie à la ferme Poissonnier, au Blanc-Seau. — Mme Delahaye, de Tourcoing, qui revenait de Bousbecque s'aperçut, en arrivant à la halte du Pellegrin, que son jeune enfant qu'elle avait pris avec elle était mort dans le trajet.

19. — Mort subite, à l'âge de 47 ans, de M. Auguste Desrousseaux, employé de M. Irenée Fourré. — Mort à Menin de M. Philippe Leparke, l'un des derniers combattants de 1830.

20. — Commencement d'incendie au château de Mme Descat, au Blanc-Seau. — Mort par strangulation de Charles Demarque, âgé de 73 ans; il avait attaché une ficelle au bouton d'un tiroir et s'était assis sur une chaise. — Mort à Linselles, à l'âge de 101 ans et 7 mois, de Mme Marie-Joseph Dupont, née Agache.

22. — On signale l'étrange disparition de M. Balaen, boulanger, rue Winoc-Chocquel, son corps n'est retiré du canal où il était tombé accidentellement, qu'au bout de trois semaines.

24. — M. Louis Picavet est élu conseiller municipal de Mouvaux, à plus de 100 voix de majorité, sur le candidat radical, soutenu par l'administration.

26. — Mort du doyen d'âge de la ville d'Halluin, il était né avec le siècle et laissé une descendance de 65 enfants et petits-enfants.

29. — Incendie attribué à la malveillance à la ferme Lingre, chemin du Virolois, à proximité de la frontière: Pertes évaluées à 4000 fr. — Incendie chez M. Charles Canard, marchand de confections, rue de la Gare à Halluin; pertes 15.0 fr. — Mort de M. Victor Delobel, ancien conseiller municipal.

30. — Importante saisie de poivre en grains, de la valeur de 900 francs, qu'un cultivateur du hameau du Bruquier conduisait à Tourcoing.

31. — Réunion tumultueuse au Blanc-Seau: les collectivistes donnent une nouvelle preuve de leur intolérance et se livrent à des voies de fait, sur les démocrates chrétiens; le commissaire de police ceint son écharpe et lève la séance.

Février. — 2. — Incendie d'un hangar, rue de Palestro, à Halluin, appartenant à M. Gheldof; perte, un millier de francs. — Mort subite, attribuée à la rupture d'un anévrisme, de Vincent Quivron, tapissier, âgé de 32 ans, de Neuville. — On retire du canal, au Pont-de-Marcq, à Marcq-en-Barœul, un noyé qui fut aussitôt reconnu pour être un habitant de Lille, M. César Dewailly, âgé de 55 ans, hôtelier, rue St-Etienne.

3. — La pluie est tombée en abondance depuis plusieurs jours; et on signale des inondations dans toutes les parties basses des communes des environs. — Mort de M. Duvillier-Motte, l'un des plus anciens filateurs de coton de Tourcoing. — Mort, des suites de brûlures qu'elle s'était faites en tombant dans l'eau bouillante, de la petite Emérance Civels, âgée de huit ans, demeurant rue de Menin, cour Hourla.

4. — Tentative de meurtre, à Menin, sur la personne de sa femme, qu'il frappait avec une hachette, par Auguste Vanderhaeghe, qui est arrêté et conduit à Courtrai. — La navigation est interrompue sur la Lys; le courant est fort rapide et les écluses restent ouvertes.

8. — On apprend la mort à Sydney (Australie), de M. Paul Couvreur, acheteur de laines. — Commencement d'incendie, rue de la Belle-Vue, dans les magasins de M. Alfred Dupont; le domestique, Arthur Nollet, âgé de 44 ans, tombe d'une hauteur de 4 mètres et se blesse grièvement.

10. — Une grève, qui n'a heureusement pas été de longue durée, se produit à l'établissement de M. Gratry, à Halluin.

12. — Hélène-Marie Saffre, âgée de treize ans, demeurant à Wattrelos, bâcleuse chez MM. Réquillart et Guénot, est trouvée décapitée dans la cage d'un ascenseur à la filature du Virolois.

13. — Confrontation, à la frontière, au sujet des incendies de fermes dans la région; plusieurs individus ont été extraits des prisons de Lille et de Courtrai et interrogés par les membres des deux parquets.

14. — Ecroulement d'un échafaudage élevé de cinq mètres rue du Cimbale, sur lequel travaillaient cinq ouvriers: deux se sont relevés sans aucun mal; les trois autres en ont été quittes pour des blessures sans grande gravité.

16. — Un vieillard de 66 ans d'Halluin, Henri Masselle, presqu'aveugle, qui demeurait avec sa femme et les deux fils que celle-ci avait eus d'un premier mariage, est trouvé mort dans son grenier sur un tas de paille: le cou portait des traces de strangulation. La mère, qui avait été arrêtée en même temps que ses fils, bénéficie, après deux mois de détention, d'une ordonnance de non-lieu. Les deux frères ont été condamnés par la cour d'assises, à 5 et 10 ans de réclusion.

17. — Pose du coq de la flèche de Saint-Christophe.

24. — Grève des tapissiers de la fabrique de tapis de M. Masure, rue du Bus: les ouvriers demandent le renvoi d'un employé qu'on avait embauché pour venir en aide au directeur. Cette grève se prolonge pendant plusieurs semaines et donne lieu à de regrettables incidents. — Séance du conseil municipal de Mouvaux à laquelle assiste le nouvel élu, M. L. Picavet; le maire, M. Vincent manque plusieurs fois de sang froid et se répand en menaces et critiques amères contre ses adversaires. — Un contrôleur au chemin de fer, Camille Grevillain, perd l'équilibre dans le trajet de Tourcoing à Mouscron et tombe sur la voie. Il est relevé sans blessures graves et admis à l'Hôtel-Dieu.

25. — Incendie de la retorderie de M. Honoré Dupont, rue de la Boule d'Or; pertes 75.000 fr.

26. — M. Carlos Catteau, de Bousbecque, est victime à Halluin d'un grave accident de voiture. Le docteur Pierchon lui a fait l'amputation d'une jambe.

CHOSES ET AUTRES

Crétinot chez son dentiste.
— Vous souffrez beaucoup? lui dit celui ci.
— Enormément.
— Et souvent?
— J'ai des rages de dents, toutes les cinq minutes.
— Qui vous durent chaque fois?
— Un quart d'heure au moins.

***

M. X... avait été quelque peu persécuté par les huissiers, et avait gardé pour ces honorables officiers ministériels une invincible antipathie.

Il affectait même de dire quand il venait à parler d'eux: *le huissiers.*

— Pourquoi, lui demanda un jour un ami, ne dites-vous pas comme tout le monde, les huissiers?

— *Dire les z huissiers*, jamais! s'écria-t-il avec un geste d'horreur. Jamais de liaison avec ces gens-là.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Une importante partie de coqs a eu lieu mardi soir, à cinq heures, chez M. Desrousseaux, estaminet de l'Ours, rue Pellart, au milieu d'une grande affluence d'amateurs, on jouait un 2 de 3 pour 50 fr., tous vieux, contre la société du Casino, J. Derick et Cie. Voici les résultats de cette partie qui a été très animée: la société de l'Ours gagne la 1re paire, Tourcoing a gagné les 2e et 3e paires.

— Jeudi 30 décembre, chez M. Noppe, au « Bon Vivant », on jouera un 2 de 3 pour 50 fr. contre Constant Catteloin, du « Bas Chemin » de Wattrelos. C'est par erreur qu'une partie a été annoncée pour mercredi au « Bon Vivant » contre Tourcoing.

— La société de Roulers annonce comme devant prendre part à la partie de coqs qui doit avoir lieu le jour de l'an, à l'estaminet du Maréchal de Coyghem, nous prie de dire qu'elle n'y participera pas et qu'aucun de ses coqs ne sera engagé.

— Il se jouera jeudi 30 courant, au Bon Vivant, un 2 de 3 mort pour 50 francs, contre Constant du Bas chemin de Wattrelos. — Mise au para cinq heures, heure militaire.

Lille. — Aujourd'hui mercredi, dans la grande salle de la Brasserie Faidherbe, en face de la gare de Lille, grande partie de coqs 3 de 5 pour 200 francs, les Amateurs de Courtrai réunis contre MM. H. Clquenois et Cie de Lille. Mise au parc à 5 heures précises. Le parc sera éclairé à la lumière électrique.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, RUE DU CHATEAU, 5

Séance du 26 décembre 1897

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS nomb.	nouv. livrets	SOMMES	REMBOURS nomb.	sommes
Roubaix..	Samedi.......	...	.	— »	—	— —
	Dimanche....	214	47	35 453 »	117	59.206 81
Lannoy....		20	2	2.861 »	11	5.983 71
Croix..		4	»	460 »	6	3.106 53
Wattrelos....		18	3	3.329 »	3	662 05
Ascq....		5	»	266 »	»	— —
TOTAUX....		261	52	42.364 »	137	69.958 10

Les opérations du mois de décembre sont suivies: A Roubaix par MM. A. Delattre-Vaslet et Jean Dujardin, directeurs, et MM. Léon Wibaux-Prouvost et Victor Couvreur, directeurs-adjoints. — *A Lannoy*, par M. J. Delfrennes-Canet. — A Croix, par MM. Adolphe Nédonsel et Jules Deleseluse. — A Wattrelos, par MM. Henri Delcroix et Abel Hezebrouck. — *A Ascq*, par MM. Louis Verdière et Jean-Baptiste Cruque.

Ordre du service. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 heures, les samedis, de 9 à 10 heures 1/4, 5, rue du Château. Les remboursements ont lieu, les dimanches, à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le Caissier, Frémont.

AVIS. — A l'occasion du premier de l'An, la Caisse sera fermée le 1er janvier.

Argus de la Presse (fondé en 1879). — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, « qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, leur fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (Zite, p. 70 et 323)

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. — L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 38872

HUILE DE FOIE DE MORUE

de Norwège

Provenance directe de Bergen, sous cachet et bouteilles de la maison Sœtenaëy, de Dunkerque. Garantie d'une absolue pureté et d'un goût franc: le litre 3 francs.

Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix. 26135—44789

Un journal illustré pour la famille

LE GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai: 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Parait en 16 pages tous les **Dimanches**
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

On s'abonne, **sans frais**, au bureau du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix.

Demander comme spécimen le numéro de cette semaine qui vient de paraître, contre 15 cent.

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage